

Corsier, le 21 août 2025

**Rapport de la commission des finances chargée d'étudier le préavis municipal
11/2025 concernant :**
Arrêté d'imposition pour l'année 2026

Monsieur la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances était composée comme suit :

MM. Olivier Schorer, Président, Roch Genoud, Bernard Caron, Xavier Fonjallaz, Patrick Marrello, Urs Schluechter et Patrick Groux, rapporteur.

La commission a siégé le mardi 19 août à la maison de commune de Corsier-sur-Vevey, en présence de Messieurs les Municipaux Bernard Schär, Michel Ceppi, Pierre-André Debétaz et Cédric Desmet.

Déroulement de la séance

Les dépenses 2025 sont conformes au budget.

La situation financière de la Commune est saine, stable et sous contrôle.

Cela fait maintenant plusieurs années que ce taux est identique et l'un des plus avantageux de la région.

Il n'y a rien qui justifierait une augmentation du taux actuellement.

La Municipalité a cependant quelques inquiétudes au sujet de la péréquation à venir, le canton baissant son taux de 2 points. Elle avisera donc d'année en année.

Il est à rappeler que cet arrêté d'imposition est rediscuté chaque année.

Il n'y a quasiment pas d'endettement et la commune peut s'autofinancer sans problèmes, ce qui amène la Municipalité à proposer de maintenir le taux au niveau actuel.

Conclusion

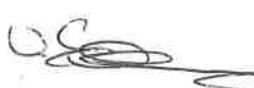
La CoFin tient à remercier et féliciter la Municipalité pour sa bonne gestion du budget qui permet de maintenir ce taux. La dette reste maîtrisable malgré les nombreux préavis coûteux approuvés par le Conseil communal ces derniers temps.

Au vu de ce qui précède et de la bonne situation financière de la commune, la Commission des finances, à l'unanimité des membres présents, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter le préavis 11/2025 tel que présenté, sous réserve de l'approbation du Conseil d'Etat.

La Commission des finances

Le Président

Le rapporteur



Olivier Schorer



Patrick Groux